

Michel Hunault à la Commission d'Outreau : « Un moment d'émotion »

Le député et avocat Michel Hunault (UDF), membre de la commission parlementaire, a assisté mercredi à la première audition des acquittés d'Outreau.

Michel Hunault est secrétaire de la commission d'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale qui auditionne les acquittés d'Outreau. Il livre ses premières impressions.

Qu'avez-vous ressenti lors de cette première audition ?

« On a assisté à un moment très digne et très fort : un grand moment d'émotion.

Quand on travaille comme moi depuis de nombreuses années sur la

« Un condensé de tous les maux de la justice »

présomption d'innocence, la garde à vue... et que l'on voit tous ces dysfonctionnements on se dit que l'on a un condensé de tous les maux de la justice.

Il y avait surtout beaucoup de dignité de la part de ces hommes et ces femmes qui nous ont arrachés à quelques reprises les larmes des yeux.

Nous avons été quelques-uns à être très émus de ces témoignages qui sortaient du cœur et qui avaient un aspect très concret. J'avais plaidé pour que cette audition soit publique.

Je reste persuadé que la même chose à huis clos n'aurait pas eu le même effet ».

Pour quelle raison la justice n'a pas fonctionné correctement ?

« Il faut que l'opinion publique sache et se rende compte des dysfonctionnements de la justice.

Il y a un raccourci en disant que le juge s'est trompé et s'est acharné.

Nous avons l'obligation de



Photo Nathalie Bourreau

Michel Hunault : « Il faut que l'opinion publique sache et se rende compte des dysfonctionnements de la justice ».

dépasser cette mise en cause personnelle.

Les dysfonctionnements sont multiples.

La loi sur la présomption d'innocence prévoit la possibilité de se faire assister par un avocat, que le gardé à vue ne doit pas être menotté lorsqu'il est enfermé, que lorsque l'on veut apporter des preuves il y a un certain nombre de vérifications... ».

Nous n'avons pas encore entendu le juge. Visiblement, il avait son intime conviction. Et à partir de là, il a instruit seulement à charge ! ».

« Un type tout seul n'est pas écouté »

Comment peut-on admettre qu'une personne puisse faire trois ans de prison sans procès, sans jugement ?

« Cela arrive tous les jours. Ce qui a fait la force des acquittés d'Outreau c'est d'être quatorze, d'être unis. Un type tout seul n'est pas écouté. Cette commission d'enquête est à l'honneur du Parlement. Ce sont les députés qui, il y a cinq ans ont voté la double juridiction en matière criminelle, permettant l'appel aux assises. C'est pour cela qu'ils ont tous pu être acquittés ».

Êtes-vous favorable à une réforme du système judiciaire ?

« Absolument. À partir de la révélation de ces dysfonctionnements, il faut des réformes. Le juge d'instruction n'a pas le pouvoir de mettre en détention, c'est le juge des libertés qui le fait en deux minutes à sa demande... ».

On a posé la question aux acquittés de savoir s'il fallait deux juges d'instruction.

« La faute manifeste d'un juge doit être sanctionnée »

En juriste, Michel Hunault se dit favorable à la responsabilité du juge en cas de faute manifeste.

« J'ai fait une proposition de rendre automatique la sanction du juge lorsqu'il y a un engagement de la responsabilité de l'Etat pour faute lourde.

Actuellement le Conseil supérieur de la magistrature a une faculté de donner des suites.

Ce n'est pas une obligation. Je plaide pour l'automatisme. Lorsque la responsabilité de l'Etat est engagée, il devrait y avoir alors automatiquement engagement de la responsabilité du juge ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les magistrats sont plutôt d'accord avec cette proposition.

« Plus qu'une loi nouvelle, je souhaite qu'il y ait un code de l'éthique pour les gardes à vue, qu'elles soient filmées, qu'il y ait des contrôles et des conventions d'assistance avec l'ordre des avocats pour qu'il y ait une présence qui s'apparente à une connaissance du dossier ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Un certain nombre de lois récentes ont durci notre arsenal pénal sous prétexte de lutte contre le terrorisme. On a porté atteinte aux libertés les plus essentielles et à la liberté de la personne. L'affaire d'Outreau est un condensé du fonctionnement judiciaire ».

« Ne pas passer sous silence la responsabilité de l'Etat »

Que pensez-vous de la polémique autour du maintien du juge d'instruction ?

« On accuse le juge, mais il ne faut pas passer sous silence la responsabilité de l'Etat : l'isolement des juges, le manque de moyens... ».

Si le juge avait eu plus de moyens, il aurait pu faire certaines vérifications ».

Une personne n'a été entendue que quinze minutes avant d'être envoyée trois ans en prison.

Ce n'est pas une seule question de moyens ?

« Il y a des insuffisances dans l'instruction, il y a des responsabilités.

Ils nous ont dit que si c'est pour avoir deux monsieurs Burgaud, ce n'est pas la peine. Il y a les lois mais il y a aussi les hommes ».

Le juge Burgaud a expliqué qu'il ne ferait pas d'excuses.

Quelle est votre réaction ?

« C'est maladroit. On ne lui demande pas de s'excuser, mais il n'est pas obligé de le dire.

Le Président de la République leur a fait des excuses, le garde des Sceaux, le Premier ministre les ont reçus. Le juge, lui, ne fait pas d'excuses... ».

Propos recueillis par Eric Cabanas

Jacques Floch, député PS de Loire-Atlantique, est également membre de la commission d'enquête parlementaire.